

COMMUNE DE BAGNES

Enquête publique

Demande de dérogation à l'interdiction de construire à l'intérieur de l'espace réservé aux eaux superficielles du cours d'eau « Torrent de la Tinte »

L'administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la demande de construction suivante :

Requérant : M. Willy Roserens

Parcelle n° 16'106, folio n° 14 (19)

Lieu-dit Le Plampro à Verbier

Objet : construction d'un hall d'entrée et d'un garage en sous-sol

Coordonnées centrales : 2'583'330 / 1'104'500

Le projet se situant à l'intérieur de l'espace réservé aux eaux superficielles (transitoires) du cours d'eau « Torrent de la Tinte », est également mis à l'enquête publique, conformément à l'art. 41 c) de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998, une demande de dérogation à l'interdiction de bâtir dans cet espace.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés dans les délais indiquées, les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'administration communale

Le Châble, le 19 décembre 2014